

Diagnostic sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Commerces de détail non alimentaires



SYNTHESE ET INFOGRAPHIE

Décembre 2022

SYNTHESE

✓ Les grandes données de la branche

- Selon la DARES, la branche des Commerces de détail non alimentaires réunit **22 720 entreprises** en 2020 et **143 100 salariés** présents au 31 décembre 2020.
- **La branche est composée essentiellement de petites entreprises** : selon L'OPCOMMERCE, 94 % des entreprises emploient entre 1 à 9 salariés et regroupent 40 % des effectifs salariés. Les entreprises de taille intermédiaires (10 à 19 salariés) réunissent 12 % des salariés. Les plus grandes structures (20 salariés et plus) ne pèsent que pour 2 % en termes de nombre d'entreprises mais totalisent près de 48 % de l'emploi salarié.

✓ Les salariés présents au 31 décembre 2021 :

- Les femmes représentent 60 % des salariés de la branche.
- La répartition de salariés est assez proche entre les femmes et les hommes selon le type de contrat, selon l'âge et selon l'ancienneté
- La part des cadres est un peu plus élevée pour les hommes (14%) que pour les femmes (10%).
- Pas de différences marquantes entre les femmes et les hommes au niveau des emplois exercés. A noter cependant que la part des directeurs de magasin ou adjoints est plus importante pour les hommes que les femmes.
- La part des salariés occupant un poste à temps partiel est plus élevée pour les femmes que les hommes. Néanmoins, elle est plus limitée au sein de la branche (17,5 %) que sur l'ensemble des salariés en France (27,1 %)

SYNTHESE

✓ **Les mouvements de personnel :**

- A périmètre constant, les entreprises de la branche ont été créatrices nettes d'emplois en 2021 : le solde embauches-départs est de + 2 %.
- Plus de la moitié des contrats signés dans l'année (56 %) correspondent à des CDI et ce, aussi bien pour les femmes que les hommes.
- En dehors des fin de CDD (qui pèsent pour 42 % des départs), les ruptures conventionnelles apparaissent comme un motif fréquent de départs : 23 % des départs pour les femmes et 18 % des départs pour les hommes.

✓ **La promotion :**

- La part des salariés promus (passage d'un niveau à un autre) est plus élevée pour les hommes que les femmes en 2021 : 3,4 % versus 2,4 %.

✓ **L'absentéisme**

- Les femmes de la branche ont été en moyenne absentes durant 9 jours en 2021, dont 3 jours pour les congés maternité / adoption.
- Les hommes de la branches ont été en moyenne absents durant 3,5 jours en 2021.

✓ **La formation professionnelle**

- Les hommes bénéficient plus fréquemment de formation que les femmes (14,5 % versus 10,5 %) et d'une durée plus importante : 10 jours en moyenne pour les hommes contre 5 jours pour les femmes

SYNTHESE

✓ **Les heures supplémentaires et complémentaires :**

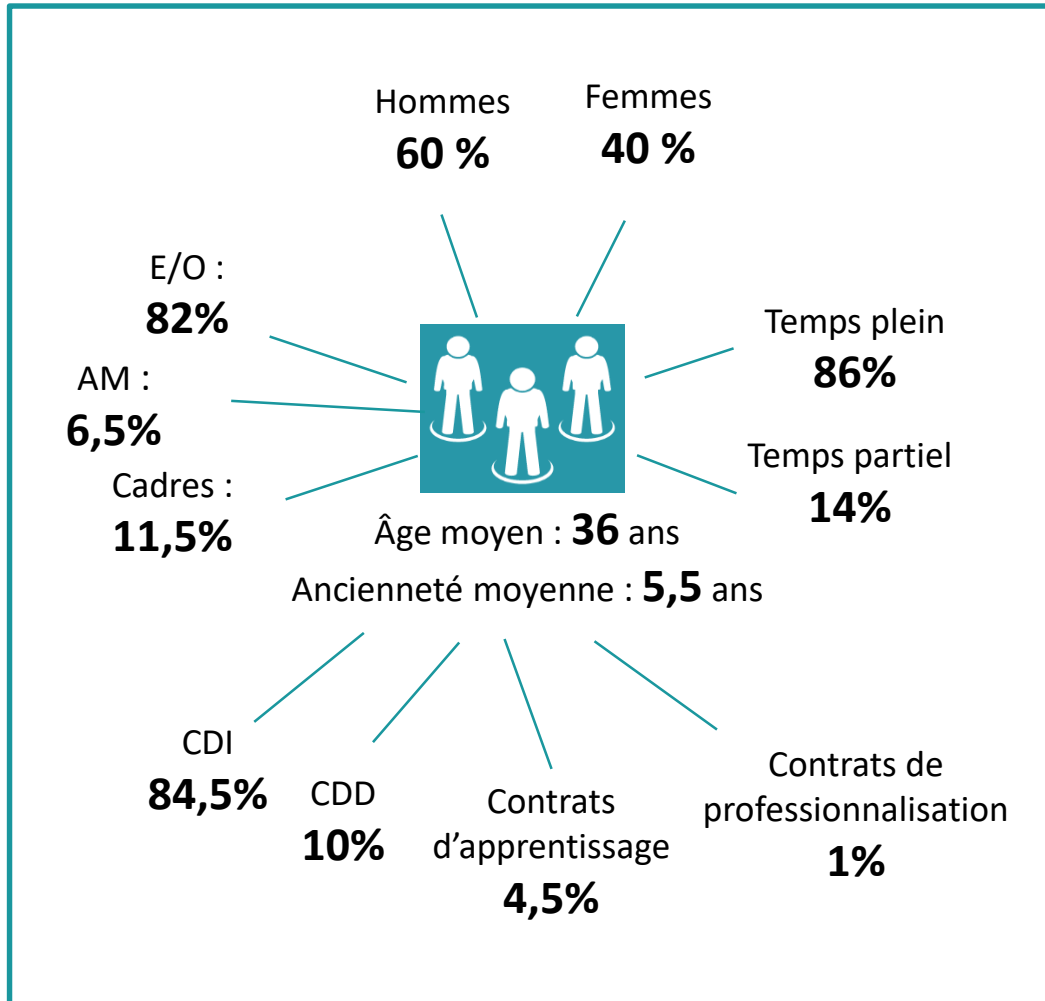
- Les femmes réalisent plus fréquemment des heures supplémentaires et des heures complémentaires que les hommes.
- La durée hebdomadaire ainsi que la rémunération des heures supplémentaires et de heures complémentaires sont assez similaires entre les femmes et des hommes.

✓ **Les actions en matière d'égalité femmes-hommes :**

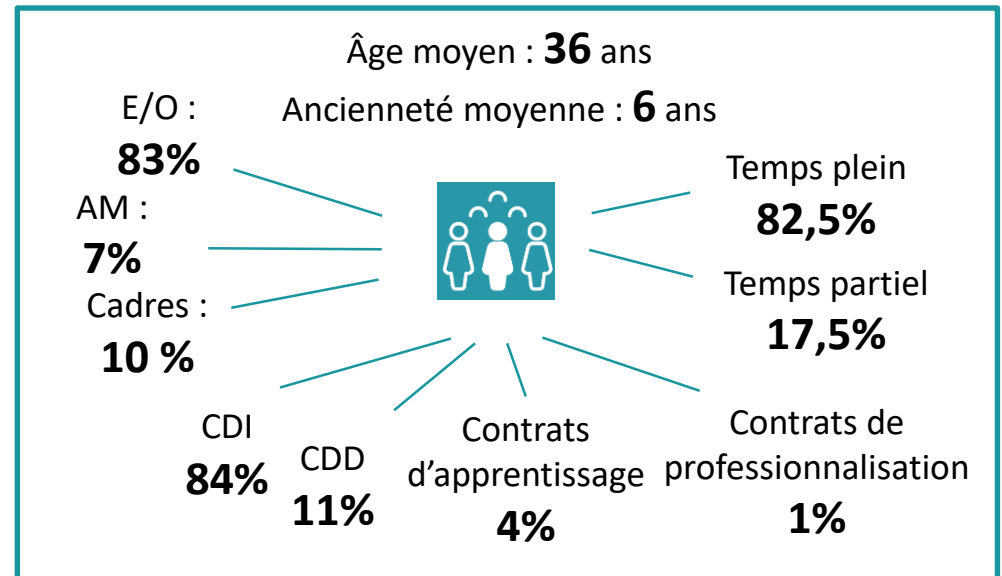
- Peu d'actions ont été mises en place par les entreprises de la branche en matière d'égalité femmes-hommes. Un quart des plus grandes entreprises ont néanmoins mis en place un plan d'action sur l'égalité F/H et une proportion comparable a mis en place une politique spécifique sur l'égalité F/H.
- L'index moyen de l'égalité professionnelle est de 90 points au sein des entreprises de plus de 50 salariés de l'échantillon répondant.
- Selon les entreprises interrogées, la branche pourrait notamment apporter un recueil de bonnes pratiques en matière d'égalité Femmes/Hommes.

L'emploi en bref dans la branche

Salariés présents au 31-12-2021



Femmes présentes au 31-12-2021



Hommes présents au 31-12-2021

